

Association loi 1901 - JO du 02.12.2006  
N° de déclaration : 178360  
Labellisé école française d'escrime  
Labellisé handisport  
Labellisé club performance  
Labellisé club égalité des chances  
Labellisé club formateur

**Siret** : 497 610 956 00045  
**Siège social** : 8/10 rue de Savies- 75020 Paris  
Tél : 0663836660  
secretariat@cefc.fr - www.cefc.fr

## Convocation à l'AGO 2024 du CEFC

Madame, Monsieur,

Vous êtes cordialement invité-e à participer à l'assemblée générale ordinaire du Cercle d'escrime franco-cubain qui aura lieu **le samedi 20 janvier 2024 à 18h**, à la salle d'armes Gambetta, au 153 avenue Gambetta - 75020 Paris.

### Ordre du jour :

1. Présentation du rapport moral
2. Présentation du rapport financier
3. Compte et bilan de l'exercice 2022-2023, quitus au trésorier et budget prévisionnel 2023-2024 : à voter
4. Questions diverses

Sportivement  
vôtre

Frédéric Medeiros  
Président du  
CEFC

### Règles de vote :

Chaque adhérent-e compte pour une voix.

Un.e escrimeur-se à partir de 16 ans = 1 voix. Un parent d'un enfant escrimeur de moins de 16 ans = 1 voix. Un parent de deux enfants escrimeurs de moins de 16 ans = 2 voix. Etc.

Les parents n'ont pas de pouvoir à présenter pour leur(s) enfant(s) sauf s'il s'agit d'un mineur entre 16 et 18 ans.

Un seul pouvoir est autorisé par votant. Vous pouvez donner votre pouvoir à un-e autre adhérent-e (escrimeur-se adulte ou parent) en remplissant le modèle en annexe de cette convocation et en le donnant à la personne qui vous représentera lors de l'AGO.

### En vertu des statuts du CEFC :

1. Le quorum requis pour que l'AGO puisse délibérer est établi au tiers des membres adhérents, présents ou représentés, article 18-1 des statuts.

Si le quorum tel que défini en 18-1 n'est pas atteint, une nouvelle assemblée générale est convoquée au moins quatorze (14) jours calendaires plus tard et pourra délibérer sur le même ordre du jour quel que soit le nombre de membres présents ou représentés.

2. Pour avoir le droit de participer à l'assemblée générale, vous devez être à jour de cotisation à la date du 1er décembre

## Pouvoir pour l'AGO 2024 du CEFC

Je soussigné·e (mandant·e)

---

disposant de \_\_\_\_\_ voix\* délègue mon pouvoir à l'occasion de l'assemblée générale ordinaire (AGO) 2023 du CEFC à :

---

*\* Rappel : 1 adhésion = 1 voix. Seul·e·s les mineur·e·s de moins de 16 ans sont directement représenté·e·s par leurs responsables légaux sans nécessité de fournir un pouvoir.*

(Mandant·e : date, nom et signature)

(Mandataire : date, nom et signature)